

L'association Galléco n'est pas d'intérêt général

Date : 14 décembre 2015

J'avais constaté que l'association Galléco, qui gère le projet de monnaie départementale en Ille-et-Vilaine avec un financement sur 4 ans qui provient en quasi totalité des contribuables, faisait miroiter sur internet des réductions fiscales à de généreux donateurs, au motif qu'elle serait une association "d'intérêt général".

Une demi-heure seulement après que j'ai informé, samedi soir, les conseillers départementaux que cette association ne pouvait pas prétendre être qualifiée « d'intérêt général », j'ai reçu cette réponse du vice-Président de l'assemblée chargé notamment des finances :



Je salue la réactivité de Christophe Martins et constate ce matin avec satisfaction que la sollicitation litigieuse a été purement et simplement supprimée.

Pour aller plus loin :

[Quand Galléco fait dans l'arnaque](#)

[Mes 33 contributions à l'évaluation du galléco](#) (maj au 14 décembre 2015 - 56 pages)